

Décision

Générale

colonial

Décision n° 123 nommant un Juge suppléant près le Tribunal du 1er degré.

n° 123

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colomie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 février 1904, réorganisant le service de la justice à la Côte Française des Somalis

Vu le départ en congé de convalescence de M. Pillias Juge-suppléant près le tribunal 1er degré :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — M. Senelle, chef du service des Douanes, est nommé Juge-suppléant près le Tribunal du 1er degré, en remplacement de M. Pillias rentré en congé. Il aura droit en cette qualité à l'indemnité prévue au chapitre 5 § 1 du budget de l'exercice en Cours,

Art. 2

— La présente décision qui aura son effet à compter du 5 mai 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

ORMIÈRES.